



L'Écho de Barkmere – Octobre 2019

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 12 octobre 2019 :

- Le maire Trépanier demande une minute de silence à la mémoire de Mme Viola Miller, décédée le mois passé après une longue maladie.
- Le maire Trépanier demande également une minute de silence à la mémoire du Dr. Siegfried Eickelschulte qui est décédé la semaine dernière après une longue maladie.
- Le maire Trépanier nous parle de la récente décision de la Cour d'Appel du Québec dans la cause opposant un certain «M. Gaucher» à une longue liste de propriétaires dans la municipalité de Lac-Tremblant Nord (similaire à la Ville de Barkmere). M. Gaucher voulait forcer tous ces gens à lui accorder une servitude de passage pour construire un chemin, argumentant qu'il était enclavé car il ne pouvait accéder à sa propriété par voie terrestre 12 mois par année. **La Cour d'Appel a statué qu'un lac navigable constituait une voie publique et qu'en conséquence il n'était pas enclavé.** Pour ce qui a trait au fait qu'un lac n'est pas navigable 12 mois par année, la Cour a répondu que ce n'était pas suffisant pour déclarer une propriété enclavée. De plus, à l'argument de M. Gaucher qui réclamait «les mêmes droits que tout le monde dans la province», la Cour a rappelé à M. Gaucher qu'il avait acheté sa propriété en toute connaissance des faits, dans une municipalité qui s'était définie comme un lieu de villégiature secondaire et temporaire, voué à la protection de l'environnement et des sites naturels, et que son argument ne tenait pas la route. Il ne pouvait pas réclamer les mêmes services que dans une grande ville plus urbanisée. C'est donc une belle victoire, et le maire n'a pas caché sa satisfaction de voir enfin le caractère de la Ville de Barkmere reconnu par le plus haut tribunal de la Province, et que la question de l'enclave en bordure d'un lac

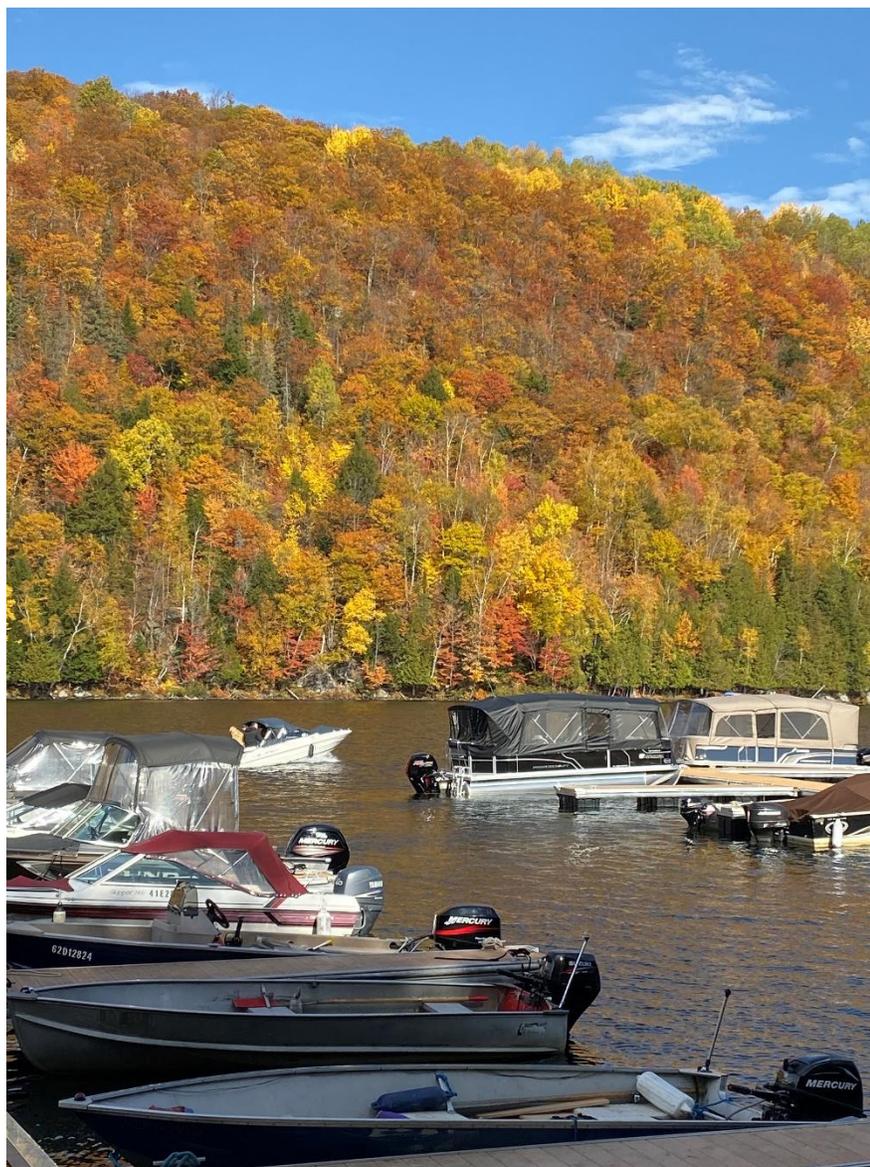
est finalement résolue. Il espère que cette décision réduira la pression pour la construction de chemins sur le territoire. Nous vous rappelons que le procès concernant la construction d'une route sans permis était mis en attente de cette décision de la Cour d'Appel, car elle influencera notre procès.

- Notre inspecteur municipal, M. Gabriel Bélanger, nous a quittés. Il a accepté un emploi qui le rapproche de son domicile. Notre directeur général, M. Gélinas, n'a pas perdu son temps et a déniché un nouvel inspecteur. M. Marc-André Paquin qui débute son emploi ce mardi. Le maire souhaite la bienvenue à M. Paquin à la Ville de Barkmere.
- Mme Lyne Valois, présidente du Comité local des Loisirs, a rapporté que la soirée de cours de peinture avec Pepa Ferrandez, a été un franc succès. Le Comité local des Loisirs désire se joindre à la Ville de Barkmere pour organiser le Party de Noël. Il organisera toutes sortes d'activités dont les détails paraîtront dans le prochain Bulletin du mois de novembre. Le maire Trépanier a accepté l'offre avec joie. Mme Valois désire également remercier M. Kevin O'Shaughnessey qui a construit un panneau en bois au débarcadère afin d'afficher leurs activités.
- En ce qui a trait à l'inquiétude vis-à-vis du barrage au lac pour le printemps prochain, la firme d'ingénierie qui a conçu la rénovation du barrage est venue inspecter l'ouvrage à la demande de la Ville. Nous attendons son rapport officiel, mais à part devoir remplacer des roches à l'avant du barrage qui ont roulé suite aux crues printanières, l'ouvrage fait son travail. Nous rappelons que le niveau de tous les lacs dans les Laurentides est plus bas qu'à la normale et que cette situation n'est pas causée par le barrage.
- M. Jake Michael Chadwick nous donne le décompte final pour les plants de myriophylles retirés : 187 plants, versus 500 l'an dernier, réduction de 63% et ce sont donc des résultats très encourageants. M. Chadwick veut remercier M. Sylvain Miller et Mme Anne Létourneau pour leur travail formidable dans le contrôle du myriophylle.
- La ville s'est entendue avec M. Gordon Miller en ce qui a trait à l'abri à bateaux de 7 portes. La ville va les acquérir et va demander aux locataires leurs noms afin de continuer à les servir, mais va s'assurer de sa solidité en attendant une décision prochaine quant à leur avenir.

- Nous vous rappelons que nous vous avons envoyé **un sondage** récemment afin d'avoir votre opinion sur ce que vous pensez du débarcadère. Pouvez-vous prendre le temps de le remplir et de nous l'envoyer s.v.p.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés, généralement au conseil municipal du mois suivant.

Photo prise après le conseil, samedi :



Voici une photo prise par Mme Lyne Valois, cette semaine :



Une autre photo prise par Mme Valois, avec le sol gelé et 2 chevreuils dans le champ :



Ville de / Town of

BARKMERE

199 ch. Barkmere road

Barkmere, QC J0T 1A0

Tel : 819-681-3374

communications@barkmere.ca